

AB DRIVE

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 3.000 €uros
3, Impasse Crevecœur
93330 AUBERVILLIERS
RCS BOBIGNY 833 018 351

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Et le Trois mars

Monsieur BOUSHIH Abdelkader, Associé unique de la Société **AB DRIVE**, Société par actions simplifiée au capital de **3.000 €uros** divisé en **300 parts sociales de 10 €uros** chacune, dont le siège social est situé **3, Impasse Crevecœur, 93330 AUBERVILLIERS** a tenu au siège social, une **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Reconstitution des capitaux propres à la date du 31 Décembre 2021,
Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique possédant la totalité des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer. Les résolutions suivantes sont mises aux voies.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le président constate qu'à la date du 31 Décembre 2021, les capitaux propres de la société étaient totalement reconstitués et qu'il convient de procéder à la formalité d'inscription modificative au Registre du Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité**

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par l'Associé unique.

Monsieur BOUSHIH Abdelkader

